

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2022 à 17h30

Date de la convocation : 14 septembre 2022

Présents : Claude ESCAPE, Laurent MONTAGNE, Aline BARBIER, Alain CASTAGNE, Anne-Françoise ROGER, Francis GUERLIN, Xavier BOURREC, Gina CALICIURI

Procurations : Valérie SALIES à Alain CASTAGNE

Absents : Aurélie HORS

Secrétaire de séance : Laurent MONTAGNE

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 21 juin 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il précise qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants en questions diverses :

- Avancement des investissements sur les bâtiments communaux
- Projet de composteurs collectifs
- Equipement supplémentaire du véhicule communal
- Remplacement de M. CAROL Jean-Claude

En préambule, Monsieur le Maire donne des informations à l'assemblée sur les futurs investissements majeurs de la communauté de communes Conflent Canigó :

- Construction et extension des écoles de Catllar et de Vinça
- Réhabilitation de la maison « Felip » en maison du patrimoine
- Construction du nouvel espace aquatique de Prades : la commission des finances de la communauté de communes a validé un budget de 450 000 € pour l'étude de faisabilité du projet jusqu'au dépôt du permis de construire.
Le déficit annuel de fonctionnement prévu pour cet investissement est de 500 000 €.

1°- Demande de subvention pour les travaux de réparation du réseau d'eau

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à plusieurs casses successives sur le réseau d'eau potable sur la route de Vernet, il a été nécessaire d'effectuer au mois d'août des travaux d'urgence afin de permettre la remise en service de la distribution d'eau potable pour les habitants de la commune.

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande d'aide financière avec anticipation auprès de Madame la Présidente du Département.

Aujourd'hui il est nécessaire de compléter le dossier de financement et de délibérer sur la demande de financement. A cet effet, Monsieur le Maire présente les factures relatives aux travaux d'un montant total de 22 258.15 € hors taxes et propose de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Département.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que les travaux de remise en état de la route départementale suite aux réparations des conduites ne sont pas inclus dans ces factures et qu'une facture complémentaire d'un montant inconnu à ce jour sera présentée ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- **Approuver le chiffrage des travaux pour un montant total de 22 258.15 € hors taxes**

- **Solliciter l'aide financière du Département la plus élevée possible compte tenu du montant très élevé des travaux pour le budget communal et de l'imprévisibilité de cette charge financière.**

2°- Rapport de la commission communale eau potable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent MONTAGNE afin de présenter le rapport de la dernière commission communale pour l'eau potable et l'assainissement :

- Les bassins d'eau potable doivent être nettoyés cette année
- Il est nécessaire d'installer de nouvelles échelles pour accéder à l'intérieur des réservoirs d'eau potable. Ce point sera envisagé lors de l'étude du schéma directeur.
- Les travaux de remplacement des filtres de l'eau potable vont être effectués.
- Il faut remplacer le manomètre du surpresseur du haut du village
- Il y a une fuite qui a été située aux environs de la Torre. Des travaux de réparation vont être effectués.
- Il a été repéré des graviers et morceaux de pvc qui arrivent à la station d'épuration. Après vérification dans le schéma directeur réalisé en 2015, des secteurs du réseau d'assainissement doivent être vérifiés et réparés.
- Des dysfonctionnements de la station d'épuration ont été signalés à la SAUR et au maître d'œuvre du projet. Ce signalement va être complété par l'envoi d'un courrier recommandé du MOE à la SAUR.

3°- Point sur le réseau d'assainissement communal

Sujet évoqué dans le point n° 2.

4°- Coupe de bois dans la forêt communale

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne-Françoise ROGER.

Suite à un échange avec les Collectivités Forestières d'Occitanie il a été conclu qu'afin de rentrer dans la légalité, la commune devait, dans un premier temps, faire entrer sa forêt privée dans le régime forestier ou signer un Règlement Type de Gestion (RTG).

L'entrée de la forêt privée dans le régime forestier géré par l'ONF engendrerait le paiement par la commune d'une redevance annuelle d'un montant de 2 €/ha soit environ 30 € pour les 15 hectares concernés.

Il faut donc se rapprocher dans un premier temps de l'ONF pour voir si l'application du régime forestier est possible.

5°- Questions diverses

- Investissements sur les bâtiments communaux :
 - Le dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement du gîte d'étape est en cours d'instruction par les services de l'Etat.
 - Les devis concernant les travaux à effectuer dans les logements communaux ont été signés avant l'été. Les travaux doivent être achevés avant l'hiver (isolation et chauffage).
- Il y a eu 22 réponses à l'enquête sur les composteurs collectifs. La prochaine étape consiste à fixer une date pour une réunion publique en présence de M. MAZIERES pour expliquer à la population le fonctionnement de cette installation.

- Un devis a été demandé pour l'installation d'une lame et d'un attache-remorque sur le véhicule communal. Selon le prix proposé, ces équipements pourraient être installés en remplacement de la benne prévue à l'origine.
- Il est nécessaire de commencer à prévoir le remplacement de Monsieur Jean-Claude CAROL qui fera valoir ses droits à la retraite prochainement.
Il faut établir un profil de poste et un nombre d'heures hebdomadaire.
Il est également envisageable de ne pas le remplacer et de recourir à des emplois saisonniers lors des pics d'activité.
- Le bus scolaire ne prend plus de voyageurs. En effet, la Région, en charge des transports, a supprimé la ligne de Fillols et les voyageurs peuvent uniquement bénéficier du transport à la demande.
- Il faudrait prévoir d'inaugurer la nouvelle station d'épuration

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Le Maire, Claude ESCAPE	Alain CASTAGNE	Valérie SALIES (Procuration à Alain CASTAGNE)	Francis GUERLIN	Anne- Françoise ROGER	Aline BARBIER
Laurent MONTAGNE	Xavier BOURREC	Gina CALICIURI			